



Royaume du Maroc

Ministère de l'Énergie et des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement
Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et
de l'Environnement

Coopération technique allemande

Programme de Gestion et de Protection de
l'Environnement (PGPE)

« Séminaire »

dans le cadre du programme de formation initiale et continue
sur la
« Gestion des flux de matières dans le secteur des déchets »

Détermination et Déclaration des Déchets / Module 1.3

23/07 - 24/07/2009, 09h30

Hôtel Idou Anfa, 85 Boulevard d'Anfa, Casablanca

La loi relative la gestion des déchets et leur élimination a été promulguée par le parlement marocain en 2006. Des décrets d'application de ce texte fixent les conditions cadres administratives, logistiques et techniques nécessaires à une élimination écologique règlementaire des déchets ménagers et dangereux. Pour soutenir ce processus, des formations techniques intensives visant l'amélioration de la gestion des déchets et l'intégration de systèmes de gestion environnementale dans le secteur commercial et industriel sont nécessaires.

Une coopération entre la GTZ-PGPE et le TÜV Rheinland Bildung & Consulting Köln/ TÜV Certification Casablanca permet d'initier, cette année prochaine au Maroc, une formation initiale et continue en la matière basée sur les besoins et demandes des entreprises, organisé sous le patronage du MEMEE, de la CGEM et de l'AHK.



Les **séminaires** sont orientés sur les employés des administrations, responsables des entreprises d'industrie et d'artisanat et des entreprises de transport et d'élimination. Ils transmettent des informations actuelles et orientées sur les nouvelles réglementations. Le concept de formation prévoit par ailleurs un approfondissement des connaissances en matière de déchets dangereux, gestion des flux de matières et utilisation innovantes d'énergie à travers les combustibles alternatifs et biomasses.

Le prochain séminaire doit transmettre des exigences futures de la déclaration de déchets aux participants:

- Introduction dans l'analyse et la classification des déchets ;
- Assistance pour le choix des procédés adaptés de traitements et d'élimination ;
- Informations sur la procédure de certificat de prise en charge, de bordereau du suivi ainsi que les registres correspondant;
- Informations sur la procédure de notification de la déclaration selon les critères de Convention de Bâle.

Pour vous inscrire veuillez contacter :

TÜV Certification Maroc srl
Email: alikkane@tuv.ma
Fax: +212 22 99 39 48

La participation est gratuite